



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/WP/GBC/1

Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration
et de la Conférence internationale du Travail

WP/GBC

Date: 3 octobre 2014

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	1
II. Analyse des dispositions mises en œuvre à titre expérimental pendant la 103 ^e session de la Conférence (juin 2014).....	1
III. Modalités proposées pour la 104 ^e session de la Conférence.....	4
IV. Où en sommes-nous?	9
 Annexes	
I. Ordre du jour de la 104 ^e session de la Conférence internationale du Travail (2015).....	11
II. Plan de travail provisoire – 104 ^e session (1 ^{er} -13 juin 2015) de la Conférence internationale du Travail	12

I. Contexte

1. A sa 320^e session (mars 2014), sur recommandation du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration:
 - a prié le Bureau de lui soumettre à sa 322^e session (novembre 2014):
 - i) une analyse des dispositions mises en œuvre à titre expérimental pendant la 103^e session de la Conférence;
 - ii) le programme et le plan de travail provisoire détaillés d'une session expérimentale de deux semaines en 2015;
 - iii) une synthèse de toutes les propositions qui ont fait l'objet d'un accord tripartite et des questions qui appellent de plus amples consultations et discussions.

II. Analyse des dispositions mises en œuvre à titre expérimental pendant la 103^e session de la Conférence (juin 2014)

2. A la lumière de la discussion qui s'est tenue à la 319^e session (octobre 2013), le Bureau a pris un certain nombre d'initiatives concernant ¹:
 - 1) la phase préparatoire avant la Conférence; et
 - 2) les travaux pendant la session.

Travaux préparatoires avant la Conférence

3. Trois mesures ont été expérimentées afin d'améliorer la phase de préparation préalable à la Conférence:
 - a) **Distribution d'informations:** Le premier Guide de la Conférence, distribué en janvier 2014, présentait les principaux éléments de l'ordre du jour de la Conférence, du mandat des commissions et des conditions de participation (pouvoirs, visas, procédures d'inscription, logement, etc.). Un deuxième Guide de la Conférence distribué en mai 2014 donnait des informations sur les dispositions pratiques résultant des décisions prises en mars 2014 par le Conseil d'administration. Les mandats ont reconnu que les guides ont été une aide pour préparer la Conférence. Des séances d'information organisées pour les missions basées à Genève avant la Conférence ont aussi été considérées comme d'un grand intérêt.
 - b) **Désignation précoce des présidents de commission:** La désignation précoce des présidents de commission par le groupe gouvernemental a permis au Bureau d'organiser à leur intention des séances d'information avant le début de la session de la Conférence. Le processus de sélection devrait être amorcé immédiatement après la session de novembre et être achevé pour la session de mars du Conseil d'administration. Ces séances devraient encore être améliorées et, pour en tirer le

¹ Présentées dans le document GB.320/WP/GBC/1.

meilleur parti, les présidents de commission devraient être encouragés à se rendre disponibles au moins deux jours ouvrables avant l'ouverture de la Conférence.

- c) **Inscription à l'avance dans les commissions:** Donner la possibilité aux délégués d'envoyer leur formulaire d'inscription aux commissions à l'avance a également donné de bons résultats. Le nombre de préinscriptions s'est élevé à 59 pour les délégués gouvernementaux, à 60 pour les délégués employeurs et à 23 pour les délégués travailleurs, soit 25 à 30 pour cent du nombre total d'inscriptions à des commissions. Cette première expérience a néanmoins montré qu'il fallait encore améliorer les formulaires et la procédure de préinscription. La préinscription généralisée facilitera une utilisation optimale du temps dès le commencement de la session de la Conférence.

Travaux pendant la session

4. Les principales mesures mises à l'essai pendant la session de 2014 de la Conférence ont porté sur les domaines suivants:

- **Activités organisées en marge de la Conférence:** Si le nombre d'activités organisées en marge de la Conférence et de séances d'information tripartites a sensiblement été réduit ², il conviendrait cependant d'établir avec soin le calendrier des séances d'information afin d'éviter les chevauchements. Qui plus est, la distinction entre les activités organisées en marge de la Conférence, en tant qu'activités officielles associant des représentants des mandants tripartites, et les séances d'information ne semble toujours pas très claire. Toutefois, certaines activités parallèles, notamment la réunion préparatoire pour le Sommet de Ouagadougou+10, ont attiré beaucoup de délégués et suscité beaucoup d'intérêt.
- **Séance d'ouverture de la plénière:** Si la structure générale de la séance d'ouverture s'est améliorée eu égard à son contenu politique et à la gestion du temps, sa durée pourrait être réduite à 90 minutes (au lieu de deux heures cette année).

Le temps consacré à la suspension de certaines dispositions du Règlement pourrait être réduit. L'article 76 du Règlement prévoit que les suspensions sont proposées par le bureau de la Conférence et qu'une décision à leur sujet ne peut être prise avant la séance suivant celle à laquelle les propositions ont été soumises. Cela a obligé le Président à expliquer chacune des propositions de suspension et sa raison d'être, et à ajourner brièvement la séance d'ouverture avant leur adoption. Cet ajournement inévitablement entraîne une suspension d'environ dix minutes des travaux et perturbe le déroulement ordonné de la séance d'ouverture. Les propositions de suspension du Règlement qui résultent de décisions prises avant la session de la Conférence, en particulier par le Conseil d'administration, pourraient être présentées dans un *Compte rendu provisoire* qui serait publié avant l'ouverture de la Conférence. Cela permettrait d'envisager une suspension sans explication orale du Président et sans interruption des travaux.

La partie administrative de la séance d'ouverture pourrait aussi être raccourcie si, au lieu d'annoncer pendant la séance toutes les informations relatives aux règles de conduite, on les présentait dans le Guide de la Conférence. Certaines règles fondamentales, telles que le respect du langage diplomatique, devraient être régulièrement rappelées par le Président de la Conférence et les présidents des

² Une activité officielle en marge de la Conférence et trois séances d'information ont été organisées en juin 2014.

diverses commissions. Le Guide de la Conférence pourrait mentionner cette règle dans la partie consacrée aux principes régissant la discussion à la Conférence, et les groupes de mandants pourraient être invités à renforcer la discipline parmi leurs membres.

- **Rapport sur l'exécution du programme:** L'une des propositions mises à l'essai en 2014 a consisté à annexer le rapport sur l'exécution du programme 2012-13 au rapport du Président du Conseil d'administration au lieu de le soumettre à la Conférence en tant que rapport séparé du Directeur général. Initialement, il était proposé de suspendre la disposition du Règlement prévoyant qu'il soit soumis sous forme de rapport du Directeur général, de façon que le Directeur général consacre son rapport «à un thème de politique sociale présentant un caractère d'actualité»³. Cependant, il est maintenant proposé d'amender l'article 12 du Règlement de façon à clarifier que le Directeur général présentera le rapport sur l'exécution du programme à la Conférence tous les deux ans en plus de son rapport consacré à un thème de politique sociale.
- **Sommet sur le monde du travail:** Si le concept de Sommet sur le monde du travail fait consensus et la valeur des interventions des orateurs et des participants a été hautement appréciée, il faut cependant essayer d'en faire un forum plus interactif. Les expériences menées en la matière dans d'autres forums internationaux seront examinées. La concentration des visites de personnalités la même journée a permis de mettre en lumière la représentation de haut niveau à la Conférence.
- **Commissions techniques:** La nouveauté consistant à adopter les rapports des commissions techniques dans la période IV de la plénière, après leur approbation par les bureaux respectifs, a été bien accueillie. Pour améliorer cette modalité dans le contexte d'une session de deux semaines, il est proposé que les membres de la commission qui souhaiteraient apporter des corrections à leurs déclarations individuelles les soumettent par voie électronique avant la clôture de la session de la Conférence, et non plus dans un délai de 24 heures tel qu'expérimenté. Les rapports des commissions techniques seraient donc adoptés, sous réserve des corrections reçues dans le délai indiqué.

La partie procédurale de la séance d'ouverture des commissions pourrait être simplifiée en rationalisant l'élection du président et des vice-présidents; en veillant à ce que les remarques liminaires du Bureau restent d'une durée raisonnable (15 minutes au maximum); et en adoptant le plan de travail provisoire tel qu'affiché sur le Web sans que le Bureau ait à donner d'autres explications.

Il a été souligné qu'il était impératif, pour assurer le succès d'une session de deux semaines, d'améliorer les méthodes de travail, en particulier pour les commissions chargées **d'une discussion générale ou de la discussion récurrente**. Après consultation des trois groupes, les améliorations proposées seront soumises au groupe de travail, notamment le souhait que les conclusions soient plus synthétiques et fournissent des orientations plutôt qu'une analyse. Dans le cas des **discussions normatives**, il est suggéré que l'examen des instruments commence par les paragraphes du dispositif et non par ceux du préambule, qui ne sont pas contraignants. Il ressort de l'expérience de la dernière session de la Conférence (juin 2014), où deux commissions normatives menaient parallèlement leurs travaux, que toutes les séances

³ Règlement de la Conférence internationale du Travail, art. 12.

prolongées ou séances du soir ont eu lieu pendant la deuxième semaine ⁴. Dans le plan de travail proposé ne comprenant qu'un week-end au lieu de deux, chaque commission devra faire en sorte que son comité de rédaction mène ses travaux parallèlement aux siens, l'accord sur l'ensemble du texte intervenant à sa réunion finale. On pourrait améliorer le fonctionnement du SAMM (Système de sous-amendement sur écran) et mieux l'expliquer pour optimiser la gestion du temps et éviter les malentendus quant à son rôle exact et à ses limitations.

- **Transparence, prévisibilité et objectivité:** Les délégués ont apprécié que les plans de travail provisoires soient communiqués préalablement et que la plupart des rapports soumis pour discussion dans les commissions soient distribués à temps. D'autres améliorations suivront.
- **Gestion du temps:** La règle limitant la durée des interventions en plénière à cinq minutes a dans l'ensemble été bien respectée. Les intéressés ont souligné que la bonne gestion du temps était fondamentale pour que la transition vers une Conférence de deux semaines se passe bien. Il importe de prévoir suffisamment de temps pour les réunions de groupe et les discussions des commissions; gestion rigoureuse du temps et discipline collective devraient contribuer à limiter le recours aux séances de nuit. Les salles doivent être libérées à l'heure fixée pour la fin de la réunion, de façon à éviter que la réunion suivante ne commence avec retard. Les délais convenus pour la présentation des rapports des commissions en plénière devraient aussi être respectés.
- **Compte rendu provisoire:** Le nouveau système mis en place en juin 2013 a été reconduit avec succès en juin 2014. Le report de la production du *Compte rendu provisoire* et la réduction du volume d'impression qui en est résultée ainsi que la décision d'imprimer les rapports des commissions uniquement sous forme de comptes rendus provisoires pour leur adoption en plénière sont une amélioration et un progrès indéniables vers la limitation de la consommation de papier liée à la Conférence.

III. Modalités proposées pour la 104^e session de la Conférence

5. Le Bureau a été prié de préparer, pour la 322^e session (novembre 2014) du Conseil d'administration, le programme et le plan de travail provisoire détaillés d'une session expérimentale de deux semaines de la Conférence en 2015.
6. Le premier programme provisoire tient compte des éléments suivants:
 - cette session de deux semaines (1^{er}-13 juin 2015) inclurait le **samedi 13 juin** afin de donner plus de temps aux commissions de la Conférence;
 - les réunions de groupe organisées avant la Conférence se tiendraient le **dimanche 31 mai** de façon que la cérémonie d'ouverture ait lieu dans la **matinée du lundi 1^{er} juin**;
 - pour donner suite aux recommandations formulées par la Commission de vérification des pouvoirs en juin 2014, il conviendrait de porter le délai de dépôt des pouvoirs à **21 jours** (au lieu de 15, comme prévu dans le Règlement de la Conférence). Le processus de vérification des pouvoirs s'en trouverait avancé, la Conférence pourrait

⁴ La Commission sur le travail forcé a tenu cinq séances prolongées au cours de la deuxième semaine (2-6 juin) alors que la Commission sur la transition de l'économie informelle n'a tenu que trois séances prolongées (les 3, 4 et 6 juin).

commencer ses travaux aussi tôt que possible et cela réglerait le problème rencontré par les autorités suisses pour traiter les demandes de visa dans les délais;

- la structure de la Conférence exigerait que la plénière se déroule parallèlement aux travaux des commissions tout au long des deux semaines, la deuxième semaine ayant une dimension plus politique;
- compte tenu de l'ordre du jour de la 104^e session de la Conférence ⁵, des dispositions seront prises en prévision des travaux de trois commissions techniques (une commission normative, une commission chargée de la discussion récurrente, une commission chargée d'une discussion générale) et de la Commission de l'application des normes. Des dispositions seront prises pour le cas aussi où la deuxième discussion sur la transition vers l'économie formelle aboutirait à un instrument qui devrait être soumis à un vote par appel nominal;
- la 104^e session de la Conférence sera aussi une session budgétaire, au cours de laquelle la Commission des finances examinera les Propositions de programme et de budget pour 2016-17 qui seront soumises pour adoption à un vote par appel nominal en plénière;
- comme la cérémonie de clôture de la Conférence aura lieu dans la matinée du **samedi 13 juin**, la session du Conseil d'administration se tiendra dans l'après-midi de cette même journée.

7. Un plan de travail provisoire ⁶ a été établi. Il tient compte des principales composantes du programme comme suit.

Réunions des groupes

Les réunions de groupes préparatoires se tiendront le **dimanche 31 mai**. Les plans de travail provisoires de toutes les commissions (commissions techniques et Commission de l'application des normes) devront prévoir suffisamment de temps pour les réunions de groupe. La pratique actuelle qui consiste à organiser ces réunions avant chaque séance plénière des commissions sera maintenue.

Plénière

- Séance d'ouverture: le **lundi 1^{er} juin, de 10 heures à 11 heures 30**, dans la Salle des assemblées du Palais des Nations. Pour que la durée de cette séance soit aussi courte que possible, l'élection du Président et des Vice-présidents de la Conférence sera simplifiée, les questions administratives (suspension de dispositions du Règlement par exemple) seront présentées dans un *Compte rendu provisoire* et les règles et principes régissant les réunions et les discussions de la Conférence, notamment le respect du langage diplomatique, figureront dans le Guide de la Conférence. Sur la base de l'expérience des deux dernières sessions de la Conférence, le Directeur général prononcera un discours d'ouverture pendant cette séance, et le Président du Conseil d'administration introduira brièvement son rapport sur les principales questions liées au Conseil d'administration au cours de l'année écoulée. Son

⁵ Voir annexe I.

⁶ Voir annexe II.

intervention sera suivie des brèves déclarations liminaires des présidents des groupes des employeurs et des travailleurs.

- La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration se réunira brièvement dans l'après-midi le jour de l'ouverture, c'est-à-dire le **lundi 1^{er} juin** afin de permettre à la Commission des finances d'examiner son rapport ultérieurement au cours de la première semaine.
- Discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: **du jeudi 4 juin au mercredi 10 juin** (pas de plénière en fin de semaine).
- Le Sommet sur le monde du travail: ce sommet d'une journée aura lieu après les travaux des commissions techniques le **jeudi 11 juin**. De plus amples informations concernant cette manifestation seront fournies à un stade ultérieur.
- Adoption des rapports des commissions: **mercredi 10 juin, dans l'après-midi, vendredi 12 juin et samedi 13 juin**. Votes possibles le **vendredi 12 juin, dans la matinée**.

Commissions

- **Commission de proposition:** Pour permettre aux commissions techniques et à la Commission de l'application des normes de se réunir brièvement le **lundi 1^{er} juin** à partir de **midi**, la Commission de proposition se réunira immédiatement après la séance d'ouverture à **11 heures 30**, pendant 30 minutes, pour prendre des décisions concernant le programme de la Conférence.

Comme suggéré par le bureau de la Conférence à sa session de 2014, après cette première réunion, le bureau de la commission pourrait travailler par courrier électronique sur toute question relative au programme de la Conférence, étant entendu qu'il se réunirait si nécessaire.

- **Commission des finances:** Selon l'expérience des précédentes sessions budgétaires de la Conférence, la Commission des finances devrait tenir trois ou quatre séances au cours de la première semaine. Ces séances ont été provisoirement programmées le **jeudi 4 juin** et le **vendredi 5 juin**. La commission adoptera son rapport le **lundi 8 juin**. Ce rapport sera ensuite adopté en plénière le **mercredi 10 juin dans l'après-midi**. Le vote sur le programme et budget pour 2016-17 sera fixé au **vendredi 12 juin, dans la matinée**.

Comme indiqué dans le plan de travail provisoire, la commission normative et la commission chargée de la discussion récurrente auront **neuf jours (1^{er}-10 juin)** pour mener à bien leurs travaux.

- **Commission de l'application des normes:** Sous réserve du résultat du suivi des questions liées à la Commission de l'application des normes et de la consultation du groupe de travail tripartite de cette commission, le Bureau examine les options envisageables pour que la commission puisse s'acquitter de son mandat conformément à ses méthodes de travail, compte tenu du fait que: 1) le nombre de jours ⁷ (voir le plan de travail provisoire) et le temps imparti pour la discussion

⁷ La possibilité de réduire le nombre de jours ou le temps imparti pour la discussion dépendra avant tout de la conclusion d'un accord contraignant sur les modalités de l'adoption de la liste des cas au début des travaux de la commission.

resteraient inchangés; 2) le plan de travail, y compris en ce qui concerne les réunions de groupe, serait différent de celui des autres commissions et devrait être examiné de près par le groupe de travail tripartite de la Commission de l'application des normes; 3) l'adoption du rapport de la commission par la Conférence serait fixée au dernier **samedi, le 13 juin**.

- **Commission de vérification des pouvoirs:** Pour que la commission ait le temps d'examiner toutes les protestations et les plaintes, celles-ci doivent être soumises aussi tôt que possible avant l'expiration des délais⁸ et être accompagnées de tous les documents propres à les étayer⁹. A sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration a examiné des propositions d'amendement au Règlement de la Conférence¹⁰. Il est proposé de tester ces délais réduits à la 104^e session de la Conférence en suspendant les dispositions correspondantes du Règlement. Pour s'assurer que les délégués et leurs organisations aient connaissance de cette exigence, la documentation fournie avant la Conférence (guides de la Conférence, etc.) pourrait contenir des renseignements sur les modalités proposées.
- **Commissions chargées de la discussion récurrente/générale:** Ces commissions auraient toujours neuf jours pour mener à bien leurs travaux, l'ordre des séances et leur nombre demeurant inchangés. Les nouvelles modalités de travail permettraient à ces commissions de consacrer plus de temps à leurs travaux de fond et éviteraient les séances de nuit. Les commissions se réuniraient deux fois par jour et auraient la possibilité de tenir des séances prolongées ou des séances du soir si nécessaire. Les projets de conclusions seraient adoptés paragraphe par paragraphe en commission avant d'être soumis à la plénière. Les rapports des commissions seraient soumis directement à la plénière pour adoption, une fois adoptés par les bureaux respectifs des commissions en leur nom. Vu les contraintes de temps, les rapports seraient adoptés par la plénière, sous réserve des corrections qui seraient soumises par voie électronique avant la clôture de la Conférence.

Si la pratique actuelle, qui consiste à diviser le temps consacré aux commissions en quatre parties, était maintenue, le plan de travail pourrait être le suivant:

Première semaine:

- Ouverture: **lundi 1^{er} juin, matin (midi)**.
- Discussion générale: quatre à cinq séances plénières (**lundi 1^{er} juin, après-midi, mardi 2 juin** et **mercredi 3 juin** dans la mesure du possible, le matin uniquement, de façon à permettre au Secrétariat de mettre au point et de traduire les projets de conclusions avant la fin du **jeudi 4 juin**).
- Comité de rédaction: quatre à cinq réunions les **vendredi 5 juin** et **samedi 6 juin**.

⁸ Voir les articles 5, paragraphe 2, et 26bis à 26quater du Règlement de la Conférence.

⁹ Voir le *Compte rendu provisoire*, 5C, 103^e session de la Conférence, 2014, paragr. 72.

¹⁰ Voir les documents GB.320/LILS/1, pp. 20-22, et GB.320/PV, paragr. 550-559. Il est proposé de réduire les délais de présentation des protestations et des plaintes de 72 à 48 heures à partir de l'ouverture de la Conférence (et de 48 à 24 heures pour les protestations présentées sur la base d'une liste révisée des délégations) et de réduire le délai de dépôt des plaintes de sept à cinq jours.

Deuxième semaine:

- Réception des amendements: **lundi 8 juin, après-midi.**
 - Examen des amendements au projet de conclusions en séance plénière: quatre à cinq réunions le **mardi 9 juin** et le **mercredi 10 juin.**
 - Publication du projet de rapport sur le site Web le **jeudi soir 11 juin.**
 - Adoption du rapport, contenant normalement une résolution et des conclusions, le **vendredi 12 juin**, sous réserve des corrections aux déclarations résumées qui auront été reçues avant la clôture de la session de la Conférence.
- **Commission normative, deuxième discussion:** La commission normative aurait au total **neuf jours** pour mener ses travaux, y compris le comité de rédaction de la commission, l'ordre et le nombre de séances et de réunions de groupe demeurant inchangés. L'instrument proposé serait adopté paragraphe par paragraphe au cours de son examen en commission avant d'être revu par le comité de rédaction de la commission et soumis à la plénière de la Conférence. Le rapport de la commission serait soumis directement à la plénière pour adoption, une fois adopté par le bureau de la commission en son nom. Vu les contraintes de temps, le rapport devra donc être adopté par la plénière sous réserve des éventuelles corrections qui seront reçues par le secrétariat avant la clôture de la Conférence. Les projets de rapport et d'instrument seront soumis à la plénière le **vendredi 12 juin**, comme première question de la matinée. La réunion du Comité de rédaction de la Conférence qui, selon les dispositions actuelles, se tient après l'adoption par la plénière du rapport et de l'instrument, devra être fixée différemment. Le vote aurait lieu pendant la séance du matin, immédiatement après le vote du programme et budget pour 2016-17.

Le plan de travail serait fondé sur les éléments suivants:

Première et deuxième semaines:

- Ouverture: **lundi 1^{er} juin, matin (midi).**
- Quatre ou cinq séances de réception des amendements à partir du **mardi 2 juin.**
- Clôture de la discussion en commission: le **mardi 9 juin** ou le **mercredi 10 juin.**
- Comité de rédaction de la commission: le comité devra fixer l'horaire et la fréquence de ses réunions, en tenant compte des travaux qu'il devra mener à bien avant le **mercredi 10 juin, au soir.** Si la commission devait décider de mettre en place un comité de rédaction permanent (comme cela a été le cas en 2005), qui se réunirait périodiquement après les séances de l'après-midi de la commission, la charge de travail que le comité devrait assumer à sa dernière réunion se trouverait nettement allégée.
- Publication du projet de rapport sur le site Web le **jeudi 11 juin en fin d'après-midi.**
- Adoption du rapport le **vendredi 12 juin**, première question à l'ordre du jour de la matinée, sous réserve des éventuelles corrections que le secrétariat pourrait recevoir avant la clôture de la Conférence.

- Comité de rédaction de la Conférence: le **vendredi 12 juin, dans la matinée**, immédiatement après l'adoption de l'instrument proposé par la plénière de la Conférence.
- Vote sur l'instrument autour de **11 heures 30, le vendredi 12 juin**.

IV. Où en sommes-nous?

8. Les modalités expérimentées à la 103^e session (juin 2014) de la Conférence et la session de deux semaines qu'il est proposé de mettre à l'essai en juin 2015 sont fondées sur le consensus tripartite qui s'est dégagé au sein du groupe de travail en ce qui concerne les principes directeurs et les objectifs de la réforme ¹¹, ainsi que sur une liste de points concernant la structure globale, l'ordre du jour, les séances de la plénière et les commissions ¹².
9. Il a cependant été estimé qu'un certain nombre de questions nécessitent de plus amples consultations ¹³. Bien que cette liste soit amenée à évoluer au cours de l'année prochaine, compte tenu de l'expérimentation de la Conférence de deux semaines, les points suivants doivent être approfondis:
 - **Etablissement de l'ordre du jour:** Des mécanismes ont été établis pour améliorer le processus de consultation interne et entre les départements techniques de l'OIT ainsi qu'avec les mandants. Le document concernant l'ordre du jour de la Conférence soumis à la présente session du Conseil d'administration ¹⁴ comprend diverses propositions, y compris une approche stratégique et cohérente de l'ordre du jour de la Conférence à partir des 106^e, 107^e et 108^e sessions. Les décisions que prendra éventuellement le Conseil d'administration à ce sujet pourraient déboucher sur de nouvelles améliorations qui pourraient faire partie intégrante du train global de réformes.
 - **Commissions techniques:** Le nombre des commissions techniques à constituer pour examiner les questions techniques inscrites à l'ordre du jour de la Conférence par le Conseil d'administration dépendra directement des résultats de la discussion sur les ordres du jour des futures sessions de la Conférence. L'évaluation par la Conférence internationale du Travail de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable lors de la 105^e session de la Conférence internationale du Travail (2016) ainsi que sa préparation ¹⁵ influenceront de façon décisive non seulement sur les prochaines discussions récurrentes mais sur le choix des questions destinées à des activités normatives ou à d'autres types de discussions.
 - **Commission de l'application des normes:** A la lumière des questions soumises à la présente session du Conseil d'administration, la réactivation du Groupe de travail tripartite sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes a

¹¹ Tels que décrits dans le document GB.319/WP/GBC/1, paragr. 12 et 13.

¹² Tels que décrits dans le document GB.319/WP/GBC/1, paragr. 14.

¹³ Document GB.319/WP/GBC/1, paragr. 15.

¹⁴ Document GB.322/INS/2.

¹⁵ Document GB.322/INS/3.

été reportée. Il a toutefois été convenu que tous résultats à venir de ce groupe de travail seront incorporés dans les travaux du groupe de travail (WP/GBC).

- **Méthodes de travail des commissions techniques:** Comme indiqué ci-dessus, la nécessité d'envisager des améliorations des méthodes de travail et des préparatifs du Bureau est jugée impérative pour que les commissions techniques puissent mener à bien leurs travaux dans le contexte d'une session de la Conférence durant deux semaines. De nouvelles propositions pourraient être soumises à ce sujet au groupe de travail en mars 2015, lorsque les trois groupes de mandants auront été consultés. Ces propositions devraient porter en particulier sur la préparation et la conduite des activités normatives ainsi que sur la manière d'optimiser les résultats des discussions récurrentes et générales.
- **Technologie:** Le recours amélioré à la technologie au cours des précédentes sessions de la Conférence est apprécié, mais certains groupes estiment que le processus de discussion des amendements serait facilité si l'on utilisait davantage encore les écrans. La version électronique des formulaires d'amendement devrait être disponible sur le site Web, de même que les plans de travail de toutes les commissions techniques. D'autres questions techniques devront aussi être approfondies.
- **Participation à la Conférence:** Des inquiétudes ont été exprimées quant aux déséquilibres entre les différentes catégories de participants et au sein des délégations, cette question, de même que la question de l'équilibre entre les sexes, appellent un complément d'examen.
- **Rapports à la Conférence:** Il existe une forte demande en faveur de mesures visant à économiser le papier utilisé à la Conférence. Certains groupes régionaux sont d'avis que davantage de documents devraient être publiés sur le site Web de la Conférence ou distribués par voie électronique aux gouvernements par le biais des coordonnateurs régionaux. Les mesures récemment adoptées concernant le *Compte rendu provisoire* et les rapports des commissions ont contribué à réduire sensiblement le volume de documents imprimés mais il y a lieu d'explorer de nouvelles mesures.
- **Futurs travaux du groupe de travail (WP/GBC):** Le groupe de travail devra déterminer le calendrier le plus adapté à sa future discussion sur le rôle, le but et le fonctionnement des réunions régionales.

Annexe I

Ordre du jour de la 104^e session de la Conférence internationale du Travail (2015)

Questions inscrites d'office

- I. Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général
- II. Propositions de programme et de budget pour 2016-17 et autres questions
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations

Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration

- IV. Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs (*discussion générale*)
- V. Faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (*action normative, deuxième discussion*)
- VI. Une discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (protection des travailleurs) dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008

Annexe II

Plan de travail provisoire – 104^e session (1^{er}-13 juin 2015) de la Conférence internationale du Travail

	Dim 31/05	Lun 1	Mar 2	Mer 3	Jeu 4	Ven 5	Sam 6	Lun 8	Mar 9	Mer 10	Jeu 11	Ven 12	Sam 13
Séances plénières		I			■	■		■	■	■	■ ³	■	
Commission de l'application des normes		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■	□	A	PI
Commission sur les petites et moyennes entreprises (discussion générale)		■ ¹	■	■	■	■ ^{**}	■ ^{**}	□ ^{***}	■	■		PI	
Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (action normative, double discussion) (Comité de rédaction de la commission) *		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■		PI/V	
Commission pour la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi (discussion récurrente)		■ ¹	■	■	■	■ ^{**}	■ ^{**}	□ ^{***}	■	■			PI
Commission des finances					■	I		A		PI		V	
Commission de proposition		■ ¹											
Réunions des groupes	■						I						
Conseil d'administration		■ ²											I

¹ A partir de 11 h 30. ² Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration. ³ Sommet sur le monde du travail.

* La commission devra déterminer l'horaire et la fréquence des réunions de son comité de rédaction. ** Comité de rédaction. *** Réception des amendements.